

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1173

présenté par
M. Véran

ARTICLE 36

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« conditions minimales et maximales de durée »

le mot :

« durées minimales et maximales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.